

LOI de TRANSITION ENERGETIQUE

• NON
à la PRIVATISATION
des BARRAGES

Profitant de la Loi de Transition Energétique, le gouvernement veut vendre les barrages !

Ce projet de Loi est un habillage politique et juridique pour masquer le vol du bien commun de notre pays par de grands groupes.

Comme les autoroutes, les concessions hydroélectriques vont être à vendre ! Au bénéfice de qui.... ?

Le ministère de l'écologie porte aujourd'hui à l'examen parlementaire le projet de Loi sur la Transition Energétique. Ce grand projet sociétal doit porter les orientations énergétiques en France pour plusieurs décennies. Au milieu de ce projet, figure l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques.

La mise en concurrence des concessions hydrauliques est l'une des conséquences du changement de statut d'EDF en société anonyme (privatisation partielle). Bruxelles s'appuie sur ce point pour faire pression afin de se conformer à la libéralisation du marché de l'énergie.

Le gouvernement précédent prévoyait la mise en concurrence de 20% de notre puissance hydraulique, entre 2015 et 2025.

La procédure d'appels d'offres a pris beaucoup de retard. L'alternance politique a marqué un coup d'arrêt au processus, qui s'est manifesté par les déclarations de la ministre de l'Ecologie devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale en octobre 2013, où ***elle s'est dite « hostile à la mise en concurrence »***, indiquant avoir demandé ***« l'étude de scénarios alternatifs »***. Depuis, la ministre de l'Ecologie Delphine Batho a été débarquée !

Parallèlement l'UE se fait de plus en plus pressante pour démarrer la procédure en France, en vue de renforcer la concurrence sur le marché de l'électricité !!!

Ce projet prévoit également la création de Société d'Economies Mixtes, qui régionaliserait la gestion des concessions hydrauliques, au profit des collectivités locales et d'investisseurs étrangers.

L'attribution à d'autres exploitants, de nos ouvrages hydrauliques, pose naturellement de nombreuses interrogations et inquiétudes. La mise en concurrence de la production hydraulique est lourde de conséquences pour le service public, les usagers et les salariés.



Quelles seront les conséquences de ce projet de Loi ?

Il s'agit d'un projet dont les conséquences peuvent être négatives à plusieurs titres. Ces risques ont pourtant été consignés dans un rapport parlementaire : Hausse des prix, destructions d'emplois, dés-optimisation du réseau, et des craintes pour les usagers de l'eau.

Qui sont les candidats à la rentrée sur le marché ?

Les nouveaux acteurs sont de grands groupes français et étrangers, souvent non-hydrauliciens, issus des transports, de la métallurgie, du BTP.

Si demain, la France laisse à d'autres les manettes des moyens de production de pointe que sont les centrales hydrauliques, nul doute que ceux-ci feront en fonction de leur seuls intérêts financiers à court terme : Ils décideront de l'opportunité de produire en fonction du prix sur le marché de l'électricité ; ils ont tout intérêt à organiser, sinon la pénurie, la rareté et donc de faire grimper les prix.

Ce projet est-il intéressant pour la nation ?

Malheureusement, non !

L'Etat veut aujourd'hui brader les installations hydrauliques au moment où celles-ci sont amorties, et donc le plus rentable. Cette volonté d'ouverture du marché des concessions s'apparente fortement à celle des concessions d'autoroute. Un rapport récent de la Cour des Comptes dénonce les pratiques des exploitants d'autoroute (voir ci-contre) qui ont conduit à une dégradation pour les usagers. Ce sont les mêmes acteurs qui veulent aujourd'hui rentrer sur le marché des concessions hydrauliques.

A qui appartiennent les concessions hydrauliques ?

Les installations de production d'hydroélectricité ont été construites par l'argent public et par les factures des usagers. Elles sont aujourd'hui complètement amorties. L'utilisateur n'a donc plus à supporter cette charge. L'électricité d'origine hydraulique est la moins chère à produire en France. C'est aussi la première des énergies renouvelables. Elle est également une énergie qui participe fortement à l'équilibre du réseau grâce à sa réactivité (pointe de consommation, relevage du réseau suite à incident, variation de puissance très rapide). Elle est donc indispensable à la maîtrise du coût de production de l'énergie électrique. En décidant de se séparer de cette énergie, l'Etat va contribuer à dés-optimiser le réseau, ce qui entrainera la multiplication des coupures et une augmentation du prix de l'électricité.

Que sont les Sociétés d'Economie Mixte ?

Introduites par la Loi, ce sont des partenariats publics / privés dans lesquels la part publique descend généralement en dessous de la majorité. Ceci pour inciter l'exploitant privé à investir dans l'aménagement, ce qui ne lui est pas imposé contractuellement.

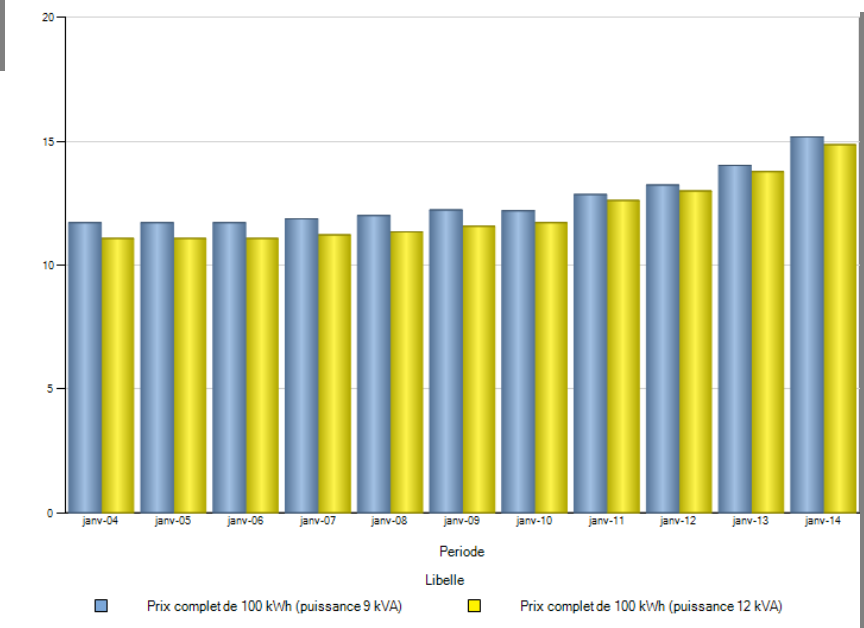
Qui peut rentrer dans la part privés de la SEM ?

Les acteurs cités précédemment mais également des fonds de pension, des banques d'affaires, des riverains. On peut tout craindre de l'arrivée des acteurs financiers y compris des « fonds vautours ».

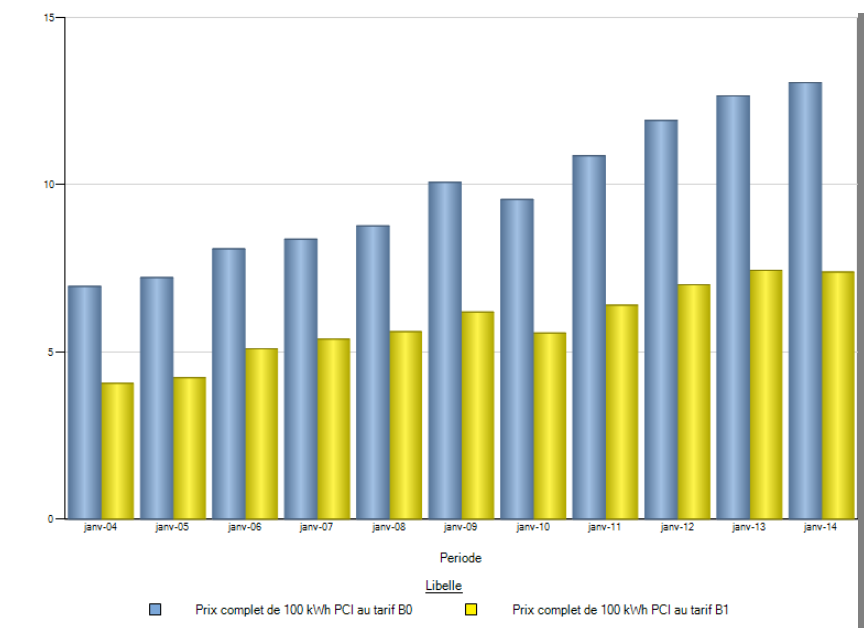
Quelles conséquences cela peut-il avoir sur les installations ?

Un manque d'investissement et de maintenance peut avoir des conséquences dramatiques pour les populations vivant à l'aval d'un barrage. Aujourd'hui les opérateurs historiques ont fait preuve de leur maîtrise dans ce domaine.

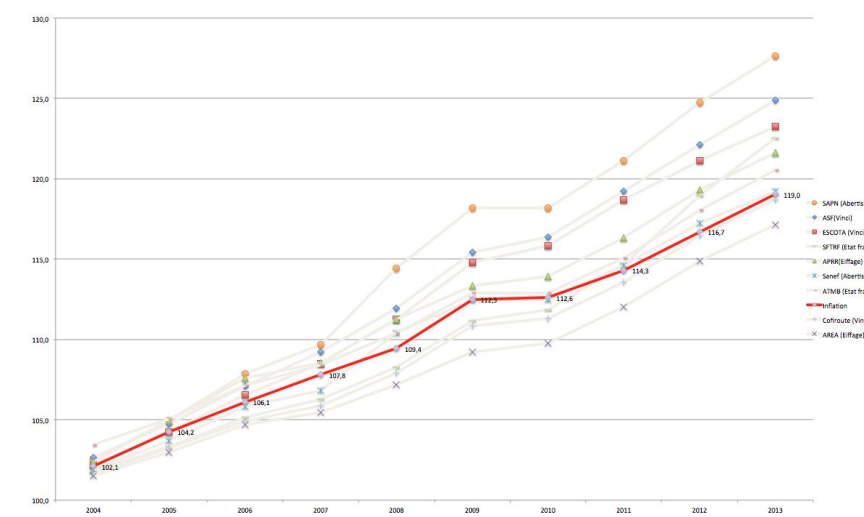
Evolution du tarif de l'électricité de 1999 à 2013 – Source Pégase*



Evolution du tarif du Gaz de 1999 à 2013 – Source Pégase*



Evolution du tarif des autoroutes depuis 2004 – Source Sénat



*Pégase : Observatoire du Ministère de l'écologie et de l'énergie

NOUS NOUS OPPOSONS A CE PROJET DESTRUCTEUR **POUR LES USAGERS DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE**

La CGT interpelle les usagers et les élus sur les craintes suscitées par ce projet de Loi.
Ces craintes sont également soulevées dans un rapport parlementaire.

Rapport n°1404 du 13 octobre 2013 dit « Battistel »

HAUSSE DES TARIFS

Le projet prévoit d'imposer une redevance importante aux nouveaux exploitants, ce qui conduira mécaniquement et inéluctablement à une hausse des prix.

SURETE DU RESEAU ET APPROVISIONNEMENT

Rien n'oblige les nouveaux exploitants à participer à la sûreté du réseau. Un exploitant pourra s'abstenir de fournir de l'électricité, même en cas d'urgence.(intempéries, accident..)

DESTRUCTIONS D'EMPLOIS

Le rapport s'inquiète du devenir du personnel des exploitants actuels, mais aussi des fonctions support, non rattachées à la concession. (Ingénierie, maintenance, tertiaire...)

PAS DE RECIPROCITE DES AUTRES MEMBRES DE L'UE

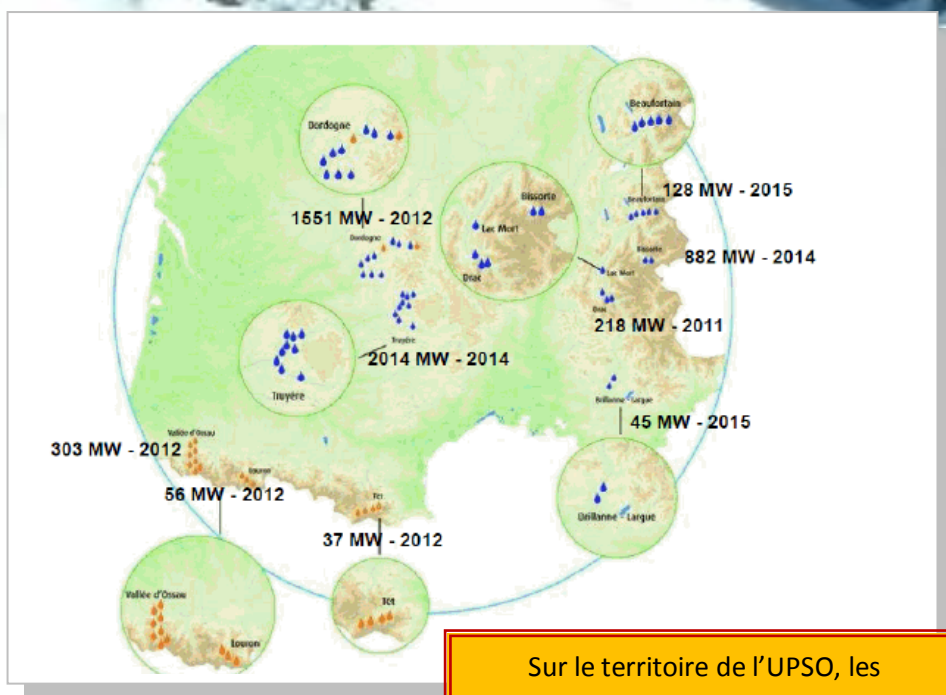
Seule la France ouvre son marché, permettant à des acteurs étrangers d'intervenir sur notre territoire. Il sera, en revanche, impossible pour un acteur français de s'implanter ailleurs en Europe

PROBLEME DE REGROUPEMENT DES OUVRAGES

Le découpage inadéquat des vallées rend plus difficile l'exploitation des barrages et contribue à dés-optimiser le système électrique.

DES GARANTIES INSUFFISANTES POUR LES USAGERS DE L'EAU

L'exploitant aura toute latitude pour disposer de l'eau à son bon vouloir. Toute sollicitation entrainera une compensation financière. (pêche, irrigation, sports...)



Sur le territoire de l'UPSO, les premières installations concernées sont celles de la SHEMA. Par la suite, dès 2017, l'aménagement du Teich, le Portillon (2018) ou encore Baigts(2019) seront impactés.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

- **Abandon de l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques**
L'état français doit rester souverain sur son territoire
- **Retrait du projet de création des SEM**
La gestion par SEM générera hausse des tarifs et baisse de la qualité
- **Prolongation, jusqu'à 99 ans, des concessions à l'opérateur historique**
Afin de pérenniser la concession et permettre des investissements
- **Création d'un pôle public national de gestion de l'énergie**
Pour surveiller et optimiser le réseau français



DEFENDONS NOS BARRAGES

Syndicat CGT ET Sud-Ouest - 05.82.06.05.05
http://www.fnme-cgt.fr/dossier_actu/debat_sur_la_transition_energetique/

